



PAYER SA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ OU DE GAZ GRÂCE AU CHÈQUE ÉNERGIE ENVOYÉ PAR L'ÉTAT

Les prix du gaz et de l'électricité ont fortement augmenté depuis le printemps 2021. Pour faire face à cette situation le gouvernement a annoncé le versement d'un chèque énergie exceptionnel qui sera d'un montant de 100 euros. Cette aide supplémentaire sera versée en décembre à l'ensemble des 31 970 de ménages Corses qui ont déjà bénéficié du chèque énergie au printemps 2021.

A quoi sert le Chèque énergie ?

Le chèque énergie permet de payer directement auprès de ses fournisseurs tout type de factures d'énergie d'un logement et, notamment, ses factures d'électricité et de gaz.

Qui sont les bénéficiaires et comment vérifier son éligibilité ?

Le chèque énergie est attribué chaque année, en fonction des revenus et de la composition des ménages. Cette année, il est adressé automatiquement aux 31 970 bénéficiaires du territoire sur la base des informations détenues par les services fiscaux. Les clients d'EDF et d'ENGIE en Corse peuvent vérifier leur éligibilité en renseignant leur N° fiscal directement sur le site du gouvernement : <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

Quand et par qui est envoyé le Chèque énergie ?

Le chèque énergie est envoyé directement par les services de l'Etat au domicile des bénéficiaires. Pour la Corse, la campagne d'envoi a débuté le 29 mars 2021 et se terminera le 30 mars 2022.

Quel en est le montant ?

Son montant en 2021 varie entre 48€ et 277€, en fonction des revenus. Le montant moyen des chèques distribués en Corse est d'environ 150€.

Comment utiliser son chèque énergie ?

Il est possible de l'utiliser dès sa réception par Internet sur <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne> ou par courrier à l'adresse spécifiée sur sa facture d'énergie.

Il est vivement recommandé de privilégier, lorsque cela est possible, une utilisation en ligne du chèque énergie, le délai de traitement des chèques adressés par courrier, plus long en temps normal par rapport au digital, est susceptible d'être encore allongé pendant la période de crise sanitaire.

Afin de simplifier les démarches, **il est possible de pré-affecter son chèque pour l'année suivante** en cochant la case à cocher présente sur le chèque énergie au format papier avant de l'envoyer à son fournisseur d'énergie accompagné de la dernière facture d'électricité ou de gaz. Outre la simplification des démarches, la pré-affectation permet aussi de bénéficier au plus vite de son chèque l'année suivante.

En cas de questions : Pour répondre aux questions des clients, le gouvernement a mis en place un site internet : <https://www.chequeenergie.gouv.fr> ainsi qu'un numéro vert : **0 805 204 805**, accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h. Les Conseillers d'EDF et d'ENGIE en Corse sont également à disposition des clients **via l'application EDF DOM & Corse** ou au **09 69 32 25 20**.



COMMENT UTILISER SON CHÈQUE ÉNERGIE

Par internet

« A prioriser : Plus rapide et plus sûr ! »

1 - Je me connecte sur : chequeenergie.gouv.fr

2 - Je saisi les données suivantes :

- Votre **numéro de chèque énergie** ①
- Fournisseur **EDF Corse / ENGIE Corse**
- Votre référence **pour tout paiement** ②
- Votre référence **pour tout contact** ③
- J'opte pour la **pré affectation**
- Votre **code à gratter** ④
- Votre **adresse mail**



+



3 - J'opte pour la pré affectation, pour ne pas avoir à renouveler la démarche l'an prochain !

Détachez le chèque et renvoyez-le accompagné d'une photocopie de facture EDF et/ou ENGIE récente

POURQUOI UTILISER SON ATTESTATION

Avec le chèque énergie, les bénéficiaires ont droit à des protections supplémentaires :

- Pas de réduction de puissance pendant la trêve hivernale
- En cas de déménagement, pas de frais de mise en service
- Réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés
- Pas de frais suite à un impayé

Pour faire valoir ces protections, des attestations ont été transmises en même temps que votre chèque énergie qu'il faudra ou non déclarer selon les cas :

Exemple, je suis titulaire d'un contrat (EDF) : « Si je règle ma facture d'électricité avec mon chèque énergie, mes droits sont automatiquement activés auprès de mon fournisseur (EDF), il n'est pas nécessaire de lui adresser l'attestation »

Exemple, je suis titulaire de 2 contrats (EDF/ENGIE) : « Si je règle ma facture d'électricité avec mon chèque énergie, mes droits sont automatiquement activés auprès de mon fournisseur (EDF), je dois déclarer mon attestation auprès de mon fournisseur de gaz (ENGIE) »

LE CHEQUE ENERGIE



Vous avez reçu un chèque énergie en Avril 2021 et vous souhaitez l'utiliser pour payer votre facture d'électricité ou de gaz ? Un nouveau chèque énergie exceptionnel, d'un montant de 100 euros, vous sera transmis en Décembre 2021.

- J'opte pour la pré affectation, pour ne pas avoir à renouveler la démarche l'an prochain !
- **Si vous disposez d'une adresse mail** et que vous souhaitez un encaissement simple et rapide de votre chèque énergie → <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne>
- **Si vous ne disposez pas d'une adresse mail** : « Veuillez **cocher la case rouge** relative à la pré-affectation sur votre chèque énergie et l'envoyer au : **EDF TSA 81401 87014 LIMOGES CEDEX 1** avec copie de votre dernière facture EDF ou ENGIE ».

Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie.

 **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Liberté Égalité Fraternité

 **LE CHÈQUE ÉNERGIE** €

Chèque énergie d'un montant de :

Fin de Validité : 31/03/2022
Chèque énergie N° 2100005052

Bénéficiaire(s) :
THOMAS JADE
THOMAS ENZO
DAVID INES
MOREAU GABRIEL
ÉTAGE 3
1 PLACE DE TEST
LYON 01
69001 LYON 01

JADE THOMAS
*****277,00* €
Dx8TStvz0Z0



(13)

En cochant cette case, je souhaite pré-affecter mon chèque énergie chez mon fournisseur pour les années à venir. Il sera automatiquement déduit de mes factures si j'y suis toujours éligible.

1.2827412 1.1.1.1.00000093 2.0000505266 2.7700

0 805 204 805 Service & appel gratuits